Image not found or type unknown

Demenagement et garde alternée

Par **terrail**, le **17/08/2010** à **09:59**

Bonjour,
concernant une garde alternée, si l'un des parent se remarie et suit son nouveau mari dans une autre région, comment peut il y avoir garde alternée ?
Mercide votre réponse

Par **Laure11**, le **17/08/2010** à **11:57**

Bonjour,

Dans ce cas, il ne peut pas y avoir de garde alternée.

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales qui déterminera le droit de garde, de visite et d'hébergement ainsi que le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **13:58**

Attention, dans le cadre d'une résidence alternée, l'enfant a sa résidence habituelle chez chacun des parents. Là déménager sans l'accord de l'autre ou d'un juge est un délit

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés